



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

Rapport de la Commission des espaces publics

PREAVIS MUNICIPAL N° 04 – 2016

« Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route de Daillens »

La Commission des espaces publics a rencontré le Bureau RLJ Ingénieurs Conseil SA et la Municipalité en date du 12 avril 2016 pour une présentation complète du projet de réaménagement de la route de Daillens. Suite à cette séance, la Commission s'est réunie le 2 mai 2016 afin mener ses travaux d'analyse et de réflexion en vue de rédiger le rapport.

La Commission relève la qualité de la présentation et du travail du Bureau RLJ Ingénieurs conseils SA, des documents ainsi que la complétude du préavis de la Municipalité.

Les travaux envisagés ont pour but d'améliorer la sécurité des usagers et le cheminement à destination de l'école en ralentissant le trafic tout en gardant une certaine fluidité. Les accès nécessaires à la bonne fréquentation de ce secteur sont maintenus.

Après analyse, la Commission souhaite mettre en avant les éléments suivants :

- Le ralentissement du flux par la création d'un portail d'entrée Nord-Est sur la route de Daillens
- La largeur des voies de ce portail est supérieure de 25cm au minimum légal et les bordures ont été abaissées pour permettre le passage des véhicules agricoles
- Amélioration du raccordement du chemin des Publes sur la route de Daillens
- Amélioration notoire de la visibilité des véhicules arrivant de la route de Cossonay
- Clarification de la perte de priorité des chemins de la Veivy et de la Treille sur les autres axes
- Amélioration de l'éclairage sur les passages pour piétons
- En profitant des travaux les canalisations sont ramenées sur le domaine public
- Les canalisations unitaires seront mises en séparatif

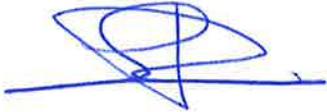
Nous tenons également à relever l'attitude positive des propriétaires de fonds qui ont cédé les surfaces nécessaires aux aménagements et la gestion opportune de la Municipalité pour mener ces négociations. Il y a toutefois lieu de rester attentif aux détails des entrées et sorties des places de parc de Denner dont les plans d'aménagements finaux sont en cours de réalisation.

En ce qui concerne le déplacement en direction de Daillens du passage pour piétons situé vers le débouché de la rue du Four, la Commission y est favorable. L'emplacement actuel se situe sur une sortie d'immeuble et la version proposée permet d'y remédier comme le requièrent les normes en vigueur.

Au vu de ce qui précède, la Commission est d'avis que ces travaux sont nécessaires et apporteront une réelle plus-value à notre village et que le projet présenté mérite le soutien du Conseil communal.

En conclusion la Commission vous recommande d'approuver le projet de réaménagement de la route de Daillens tel que présenté dans le préavis municipal n° 04-2016 et de lever l'opposition de Monsieur Armand Portier portant sur le déplacement en direction de Daillens du passage pour piétons.

Le Président



Steve Bacher

Le Rapporteur



Sébastien Durussel